

VOTRE LOGEMENT ? PARLONS-EN !

NOVEMBRE 2025

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

SOMMAIRE

01 TROUVER UN LOGEMENT

02 ACHETER UN BIEN IMMOBILIER

03 FINANCER DES TRAVAUX

04 FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT

05 RESTONS EN CONTACT

01

TROUVER UN LOGEMENT



ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

UNE LOCATION EN FONCTION DE VOS BESOINS
AVEC NOTRE OFFRE LOCATIVE

LE LOGEMENT **SOCIAL**

Logements à loyers modérés et soumis à plafonds de ressources

LE LOGEMENT **ABORDABLE**

Une offre souple, notamment adaptée en cas de mobilité professionnelle

LE LOGEMENT **TEMPORAIRE**

Des résidences hôtelières, sociales ou pour jeunes travailleurs et des résidences étudiantes

La recherche d'un logement social simplifiée avec la plateforme digitalisée **AL'in**

Les offres de logements Abordable et temporaires sont à retrouver via le site **actionlogement.fr**

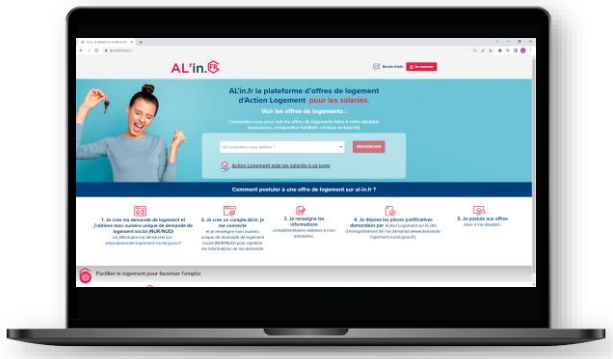
En expérimentation sur certains territoires

LA COLOCATION
Une solution locative pouvant être proposée dans les parcs social, intermédiaire et privé. Logements le plus souvent meublés, situés en centre-ville et à proximité des transports.

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

AL'IN – LES ÉTAPES D'UNE DEMANDE

UN PARCOURS SIMPLIFIÉ POUR POSTULER
AUX OFFRES DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR AL-IN.FR



1

Créer une demande de logement pour obtenir un numéro unique de demande de logement social (NUR/NUD) sur www.demande-logement-social.gouv.fr

2

Créer un compte sur al-in.fr et renseigner le numéro unique de demande de logement social (NUR/NUD) pour rapatrier les informations de la demande

3

Renseigner les **informations complémentaires** relatives à son entreprise

4

Déposer les pièces justificatives demandées par Action Logement sur le site d'enregistrement de la demande (www.demande-logement-social.gouv.fr)

5

Postuler aux offres adaptées

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

UN ACCÈS SIMPLIFIÉ AU LOGEMENT **AVEC VISALE**

Cette aide facilite l'accès au logement des jeunes

UN GARANT 100 % GRATUIT
POUR LOUER DANS LE PARC PRIVÉ

- Accessible aux **salariés de plus de 30 ans** (selon situation et ressources) et aux **jeunes entre 18 et 30 ans**
- Une durée de garantie sur **la totalité du bail**
- **Jusqu'à 36 mensualités** impayées prises en charge*
- **Plus fiable qu'une personne physique**, car assuré par Action Logement
- Inscription sur le site **visale.fr** pour l'obtention d'un visa avant signature du bail

BON À SAVOIR !
La garantie Visale est ouverte aux étudiants ou alternants, pour tous types de logements (parc privé, social et assimilé), et aux jeunes de 30 ans au plus, en structures collectives.

* Dans la limite de 9 mois pour les étudiants et alternants qui entrent dans un logement du parc social

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

S'INSTALLER DANS SON LOGEMENT

UN ALLÈGEMENT DE VOS DÉPENSES AVEC L'AVANCE LOCA-PASS®

Cette aide facilite l'accès au logement des jeunes

LE FINANCEMENT GRATUIT DU DÉPÔT DE GARANTIE

- Un **prêt sans frais ni intérêt** pour financer le dépôt de garantie demandé par votre propriétaire à l'entrée dans le logement
- Demande à **effectuer jusqu'à 2 mois après l'entrée dans le logement**

BON À SAVOIR !
Accessible également aux étudiants boursiers d'État ou aux étudiants pouvant justifier d'une expérience professionnelle cumulée d'au moins 3 mois dans les 6 derniers mois.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

S'INSTALLER DANS SON LOGEMENT

UNE RÉDUCTION DE VOTRE LOYER AVEC L'AIDE MOBILI-JEUNE®

Cette aide facilite l'accès au logement des jeunes

Conditions applicables à partir du 15 février 2024

UNE AIDE GRATUITE
POUR ALLÉGER VOTRE LOYER

- Accessible aux jeunes de **moins de 30 ans, en alternance** qui doivent **se rapprocher de leur emploi :**
  - en prenant une **nouvelle résidence principale distante d'au moins 70 km* de leur précédent logement**
  - ou en prenant **un second logement qui leur occasionne une double charge de loyer**
- Prise en charge d'une partie du loyer, **jusqu'à 100 € par mois**, déduction faite de l'aide au logement
- Subvention mobilisable **pendant une année de formation professionnelle, dans la limite de 11 mois**

BON À SAVOIR !
Vous pouvez bénéficier de cette aide sur deux années de formation, consécutives ou non, soit deux fois 11 mois

* Distance à « vol d'oiseau »

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

02

ACHETER UN BIEN IMMOBILIER



ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

ACHETER UN BIEN IMMOBILIER

CONCRÉTISEZ VOTRE PROJET D'ACHAT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE AVEC LE CONSEIL EN FINANCEMENT ET EN ACCESSION

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT POUR UN PROJET D'ACQUISITION

- Diagnostic de votre situation et de votre projet d'achat
- Analyse de votre projet après étude de votre profil acquéreur et de l'environnement juridique et patrimonial de l'opération
- Étude de la faisabilité de votre projet, recherche de solutions adaptées et élaboration d'un plan de financement

BON À SAVOIR !

- **Des conseillers spécialisés** répartis sur tout le territoire
- **Une analyse confidentielle** de la situation pour une acquisition en toute sécurité
- **Un gage de transparence et d'objectivité** sur les financements proposés

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

ACHETER UN BIEN IMMOBILIER

FACILITEZ L'ACHAT DE LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE
AVEC LE PRÊT ACCESSION : 30 000 € AU TAUX DE 1 % (Depuis le 1er septembre 2023)

POUR AIDER À LA **CONSTRUCTION OU L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT NEUF** OU À TOUTE ACQUISITION EN **ACCESSION SOCIALE**

- Sans frais de dossier ni de garantie ou de caution
- **Toute opération d'accession sociale** : PSLA, Bail Réel Solidaire dans le neuf ou l'ancien, ou achat d'un logement HLM
- Nos filiales immobilières mettent en vente une partie de leur patrimoine à des prix attractifs : une opportunité de devenir propriétaire grâce à un accompagnement Action Logement tout au long du processus d'achat.
  www.havitat.fr

HAVITAT.FR
Devenez propriétaire avec Action Logement

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

BON À SAVOIR !
Les opérations d'accession sociale permettent d'acquérir un **bien à coût maîtrisé** et de **bénéficier de garanties** en cas d'accident de la vie (séparation, chômage...) telles que les **garanties de rachat et de relogement.**

Exemple de remboursement au 4 mars 2023 pour un emprunteur âgé de 34 ans au moment de l'entrée dans l'assurance : pour un montant de 40.000,00 € sur 25 ans au taux nominal annuel débiteur fixe de 1,5 %, soit un TAEG fixe de 1,62 % assurances décès-PTIA-ITT comprises, remboursement de 300 mensualités de 165,10 €, soit un montant dû par l'emprunteur de 49.530 €. L'assurance décès-PTIA-ITT proposée par Action Logement Services est souscrite auprès des mutuelles MUTLOG immatriculée au répertoire SIREN sous le n°325 942 969 et MUTLOG Garanties immatriculée au répertoire SIREN sous le n°384 253 605, Mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - 75 quai de la Seine, 75940 PARIS cedex 19. Dans cet exemple, en cas de souscription de l'assurance proposée, le coût mensuel de l'assurance, compris dans chaque mensualité, sera de 5,33 € et il est compris dans la mensualité en cas de souscription. Taux annuel effectif de l'assurance de cet exemple : 0,16 %. Le montant total dû au titre de cette assurance est de 1.599,00 €. Au titre de la loi n°2022-270 du 28 février 2022, dite Loi LEMOINE, l'emprunteur bénéficie d'une possibilité de changer d'assurance, à garanties équivalentes, à tout moment du contrat ou de l'année, sans frais et ce, pendant toute la durée du prêt. Simulation susceptible d'évoluer en fonction de la situation du demandeur et de la législation. Les conditions définitives seront précisées dans l'offre de prêt.
L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

03

FINANCER DES TRAVAUX



ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

FINANCER DES TRAVAUX

AIDEZ VOS SALARIÉS À AMÉLIORER LEUR CADRE DE VIE
TOUT EN CONSERVANT LEUR POUVOIR D'ACHAT
AVEC LE PRÊT TRAVAUX : JUSQU'À 10 000 € AU TAUX DE 1,5 % (à partir du 1er mars 2023)



RÉNOVATION

Travaux d'amélioration, de mise aux normes…



ADAPTATION AU HANDICAP

Travaux dans la résidence principale d'une personne handicapée



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage…)



COPROPRIÉTÉ DÉGRADÉE

Travaux dans les parties communes et privatives d'un immeuble



BON À SAVOIR !

- Les travaux doivent être effectués dans la **résidence principale** dont le salarié est **propriétaire**
- En cas de travaux de **performance énergétique**, le prêt peut concerner également un **propriétaire bailleur**

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple de remboursement hors assurance facultative : pour un prêt amortissable d'un montant de 10.000,00 € sur 10 ans au taux nominal annuel débiteur fixe de 1,5 %, soit un **TAEG fixe de 1,5 %**, remboursement de **120 mensualités de 89,68 €**, soit un **montant total dû par l'emprunteur de 10 761,60 €**.

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

04

FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT



ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT

DES SOLUTIONS POUR SURMONTER VOS DIFFICULTÉS DE LOGEMENT AVEC LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
SI VOUS ÊTES FRAGILISÉ DANS VOTRE ACCÈS OU MAINTIEN DANS UN LOGEMENT

- Pour toute **situation ayant un impact sur le logement** : rupture professionnelle, conflits familiaux, maladie, décès, sinistre dans le logement…
- Analyse de la situation, si besoin recherche d'aides financières, accompagnement administratif et budgétaire…

BON À SAVOIR !
Le service accompagnement social est **gratuit** et **confidentiel**

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

05

RESTONS EN CONTACT !



ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

NOUS CONTACTER

UN SERVICE CLIENT : 0970 800 800

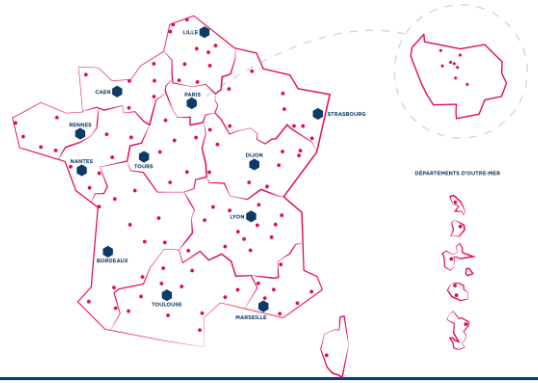
Du lundi au vendredi de 9h à 18h
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

UNE ADRESSE WEB UNIQUE : actionlogement.fr

Retrouvez toutes les informations utiles : pages produits, formulaires de contact, foire aux questions… Et pour certaines aides, testez votre éligibilité et saisissez votre demande en ligne

UN RÉSEAU D'AGENCES DE PROXIMITÉ

Pour retrouver l'agence la plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site internet



UNE PRÉSENCE SUR :

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE